



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 17 août 2021

**Service départemental
de la communication
Interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2021 : baisse des débits de certains cours d'eau et prise de mesures de restriction des usages

Globalement, la situation hydrologique du département de la Dordogne reste favorable. Les débits des cours d'eau sont encore satisfaisants, malgré leur diminution régulière observée ces 7 derniers jours. La tendance à la baisse des débits devrait se confirmer dans les jours à venir. Le sud du département est le plus touché, notamment les bassins de la Dordogne aval et du Dropt. Les affluents de la Dordogne amont et de la Vézère approchent de leur 1^{er} seuil de gestion.

Cette situation a conduit le Préfet de la Dordogne à prendre des mesures de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du 20 août 2021 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Caudeau, Couze/Couzeau et Conne : ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine) ;
- Vern, Tournefeuille, Louyre, Gardonnette, Seignal, Estrop, Dropt amont et Bournègue et Escourou : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 31 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

Contacts presse:

Préfecture – service départemental de la communication interministérielle